

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 31 juillet 2021**

Convocation du 21 juillet 2021

Le Conseil municipal de MARCILLY-LES-BUXY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Florent MARILLIER.

Sont présents : Monsieur BURDEYRON Stéphane, Monsieur CHAVET Corentin, Monsieur CLIQUET Ludovic, Mme GOYARD Elodie, M. MONNERET Patrick, Monsieur PACAUD Anthony, Monsieur PERROT Vincent, Madame RIPOCHE Ingrid, Madame VIET Laurence, Monsieur WITTIG Bernard.

Ont donné pouvoir : M. GIRARDON Antoine à M. MONNERET Patrick, Madame VUILLIER Anne-Laure à Madame VIET Laurence

Sont excusés : Madame FRANCOIS Stéphanie

Monsieur CHAVET Corentin est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération : Fixation des tarifs des repas servis au restaurant scolaire et de la garderie périscolaire

M. le maire donne la parole à Mme VIET, adjointe aux affaires scolaires qui explique les propositions faites lors de la réunion de la commission « enfance/jeunesse », notamment les changements d'horaire et de tarif pour la garderie du matin, avant de passer au vote.

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs pour le restaurant scolaire et la garderie périscolaire, à compter du 1^{er} septembre 2021 :

Restaurant scolaire :

- 3,65 € le repas

Garderie périscolaire :

- 1,60€ le matin uniquement pour les enfants qui ne prennent pas le transport scolaire
- 1,60 € de 16h35 à 17h35
- 1,10 € par demi-heure supplémentaire au-delà de 17h35
- 10 € par quart d'heure supplémentaire après 19 h.

Il est rappelé que toute heure ou demi-heure commencée est due.

Validation du règlement périscolaire

Le conseil municipal modifie, par 9 voix pour, 3 voix contre, et 2 abstentions les horaires de la garderie du matin : les enfants seront accueillis à 7h15 au lieu de 7h30. Afin de ne pas augmenter le temps de travail des agents, le quart d'heure sera retiré sur le temps de présence dans la classe avec les enseignants. Un courrier d'information leur sera adressé.

Délibération : Acquisition d'ordinateurs portables pour l'école et décision modificative du budget communal

M. le maire donne la parole à Mme VIET qui explique que le contrat de location des ordinateurs portables a été résilié pour une date effective au du 1^{er} octobre 2021 et que 10 ordinateurs portables vont être achetés pour les remplacer pour environ 500€ TTC maximum pièce (prévision de 5000€).

Puis, M. le maire reprend la parole pour passer au vote de la délibération.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'acheter 10 ordinateurs portables pour les écoles.

Les crédits n'étant pas prévus au budget, une décision modificative doit être prise :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct D 023 : Virement section investissement R 021 : Virement de la section de fonct D 2183 : Matériel de bureau et info	5 000.00 €	5 000.00 € 5 000.00 € 5 000.00 €

Délibération : décision modificative budget annexe boulangerie et budget communal

M. le maire donne la parole à M. MONNERET, 1^{er} adjoint pour explication de l'objet de la dépense (évaporateur sur chambre de pousse) au commerce de la boulangerie a été changé.

Les crédits votés au budget annexe boulangerie n'étant pas suffisant pour régler la facture une décision modificative doit être prise. Une subvention du budget commune doit être versée au budget annexe boulangerie.

M. le maire reprend la parole pour passer au vote des délibérations.

Le conseil municipal modifie, à l'unanimité le budget commune et le budget annexe boulangerie, comme suit :

Budget commune

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct D 657363 : Subvention à caractère administratif	2 500.00 €	2 500.00 €

Budget annexe boulangerie

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615228 : Travaux R 74748 : Subvention de la commune		2500€ 2500€

Délibération : demande de subvention des organisateurs de la journée « Nettoyons la nature »

La journée est programmée pour le 25 septembre 2021. Le départ et l'arrivée des parcours sont prévus à Marcilly. Les organisateurs demandent une subvention de 50€ par commune (Marcilly les Buxy, Saint Martin d'Auxy et Saint Privé) pour organiser un pot de remerciement aux participants.

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 voix contre ne souhaite pas attribuer de subvention. Toutefois, il mettra à disposition le préau de la mairie, les toilettes et donnera deux cartons de crémant.

Informations diverses

Le conseil municipal :

- **Prend connaissance :**

- d'un courrier de remerciements de la prévention routière pour le versement d'une subvention.
- de l'organisation des Marcilly de France à Marsilly (17) les 25 et 26 juin 2022.
- d'un mail de M. Jean-Maurice DAVID.
- d'un courrier d'un cabinet d'avocat.
-

- **Autorise :**

- Le passage d'un trail nocturne le samedi 20 novembre dans le bois de Gardelle.
- Mme Nathalie SEYNAVE à utiliser le domaine public devant son magasin « Aux Multiples saveurs ».

Informations des conseillers municipaux.

M. CHAVET travaille sur des devis pour la remise en état du terrain de pétanque au Martrat.

M. le maire et M. CHAVET signalent que les jeunes du village se proposent pour aider à la remise en état de celui-ci quand la mairie aura acheté les matériaux.

M. le maire remercie la proposition des jeunes et encourage ces actes de citoyenneté.

Mme GOYARD fait part, qu'à la rentrée, l'association Evidence donnera les cours à la salle communale de Saint Martin d'Auxy ; la salle Félix Menager étant occupée entièrement par le restaurant scolaire dans le cadre du protocole sanitaire dû au COVID19. Dès la fin de la crise sanitaire, les associations pourront, à nouveau utiliser cette salle. Le conseil municipal souhaite garder, dans le futur, les associations culturelles et sportives dans le village.

M. BURDEYRON, référent « balades vertes » à la Communauté de Communes signale que des arbres sont tombés sur le chemin communal allant de Volvin à la RD977 et empêche le passage. M. le maire demande à M. MONNERET de rencontrer la propriétaire des arbres afin de trouver une solution urgente.

M. le maire rappelle qu'un arrêté empêchant la circulation de tous types de véhicules motorisés sur la place du calvaire en haut de la place de la mairie a été pris en 2020. Il demande à M. MONNERET faire un affichage de ce document pour toutes les personnes n'ayant pas connaissance de cet arrêté.

Collecte des déchets : De plus en plus d'habitants de la commune se plaignent du ramassage des déchets ménagers tous les 15 jours, surtout en période estivale.

M. le maire rencontrera le président de la Communauté de Communes pour s'entretenir avec lui sur ce sujet.

Le conseil municipal soutiendra toutes démarches faites par les habitants dans le but de trouver une solution à ce problème.

M. le maire rappelle qu'il est interdit de déposer des matériaux ou du matériel sur le domaine public de la commune sans avoir au préalable demandé l'autorisation en mairie. Toute dégradation faite à l'issue de ces dépôts fera l'objet d'une remise en état par le dépositaire avec les matériaux appropriés et identiques à l'existant.

M. PERROT fait un rappel du PLU en vigueur, suite à l'interpellation d'un habitant : Pour toute clôture de terrain, le PLU doit être respecté, il donne des règles de distance, hauteur, type de matériaux. Il peut être consulté en mairie ou en prenant un rendez-vous auprès de M. PACAUD, adjoint, en charge de l'urbanisme.

Mme GOYARD et M. WITTIG font part de l'état d'avancement de la migration du site internet qui doit être effective en septembre

La date du prochain conseil est fixée au 24 septembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire,
Florent MARILLIER